

**COMMUNE DE CHÂTONNAYE**Assemblée communale du 17 janvier 2012

Salle de gym à 20h00

---

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public et annonce dans la Feuille officielle No 1 du 6 janvier 2012 Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Arnaldo Lardi, syndic, Mmes Nathalie Page et Corine Cudré-Mauroux et MM Jacques Maradan et Jean-Paul Rey, conseillers communaux.

Mme Anita Grandgirard, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

M. le Syndic accueille les 56 personnes présentes.

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2011 (*inséré dans la convocation*)
2. Budgets 2012
  - 2.1 budget de fonctionnement, préavis de la commission financière ; approbation
  - 2.2 budget des investissements, préavis de la commission financière et approbation pour chaque objet
    - a) crédit de construction pour l'agrandissement de l'école primaire
    - b) crédit d'étude pour la transformation partielle de la salle polyvalente
    - c) achat d'équipements et de mobilier pour la salle polyvalente
    - d) achat de matériel informatique pour les écoles
  - 2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Règlement organique communal du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels ; approbation
4. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Bertrand Gremaud et Jacques Pittet

M le Syndic déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2011

Le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2011 a été diffusé dans la convocation et sur le site châtonnaye.ch.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

**Le procès-verbal du 31 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.**

2. Budgets 2012

- 2.1 budget de fonctionnement, préavis de la commission financière ; approbation

Mme Nathalie Page, responsable des finances, présente les budgets et commente les différences.

	Charges	Revenus
0. Administration	225'917.00	21'542.
1. Ordre public	49'125.15	17'000.00

2. Enseignement et formation	805'887.50	4'652.00
3. Culte, culture et loisirs	55'250.70	300.00
4. Santé	259'247.75	8'000.00
5. Affaires sociales	306'847.37	19'000.00
6. Transports et communications	58'255.00	292.00
7. Protection et aménagement du territoire	360'729.25	348'110.85
8. Economie	2'600.00	2'450.00
9. Finances et impôts	189'629.65	1'851'241.85
Total	2'313'489.37	2'272'589.20
Déficit	40'900.17	

#### Rapport de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que le budget a été présenté par le conseil communal et la caissière. Il souligne que 47,52% du budget sont attribués à des charges liées.

Administration : augmentation des jetons du Conseil communal de fr. 60.- à fr. 80.-

Protection et aménagement de l'environnement : comptes équilibrés sauf la déchetterie qui présente une perte de fr. 5'000.-.

Economie : il relève une baisse significative due à une baisse de la participation à la corporation forestière passée de fr. 100.- à fr. 50.- par ha.

Finances et impôts : chiffres imposés par le Canton qui se base sur les taxations de 2009.

Clés serrure : fr. 20'000.-.

Bâtiments : compte augmenté car le système de serrures actuel de tous les bâtiments communaux contre un système de serrures électroniques, plus efficace et plus sûr. Coût fr. 20'000.-.

Le préavis est favorable malgré une perte prévue de fr. 40'900.17.

#### Questions

M. Michel Emmenegger remarque que le pourcentage d'augmentation des jetons du Conseil est plus élevé que celui des rentes AVS. Et qu'en est-il des salaires du personnel.

Mme Page confirme que, chaque année, les salaires du personnel sont augmentés sur la base de la décision du Conseil d'Etat. Pour 2012, elle est de 0,5%.

M. Marcel Gremaud compare le montant attribué aux pompiers l'année passée. Après le vote du nouveau règlement, quelles seront les répercussions ? Y a-t-il déjà des investissements ?

M. Pierre-André Page confirme que l'Assemblée de Torny a voté un investissement de fr. 170'000.- pour l'achat d'un camion pour les pompiers. A Châtonnaye, cet achat ne figure même pas au tractanda.

M le Syndic explique qu'en cas de fusion des corps de sapeurs un budget commun sera établi par les 4 communes. Torny a budgété cet achat avant la décision et il n'est pas question que nos 2 communes achètent un véhicule juste avant la fusion. La nouvelle structure FriFire décidera des budgets du corps des sapeurs pompiers. Torny a décidé comme si la fusion FriFire n'était pas en place. Ce qui devrait être le cas après notre acceptation.

M. Gremaud dit que si nous fusionnons nous devons verser une participation à cet achat.

M. Rey explique que, suite au changement de législature, le projet a pris du retard. Il explique qu'un Etat-major sera nommé. Celui-ci établira un budget qui devra être approuvé par l'assemblée des délégués des communes. Pour rassurer les citoyens, il dit que les dépenses seront plutôt à la baisse pour Châtonnaye.

M. Gremaud insiste que Torny a déjà voté l'achat du camion.

M. Rey confirme qu'il sera payé par les 4 communes si elles acceptent cet achat. En cas de besoin, cet achat pourrait être présenté lors d'une prochaine assemblée.

M. Gremaud demande quel est le nouveau poste : *participation saison culturelle*

Mme Page dit que, par souci de clarté, le Comité du CO a souhaité ouvrir un compte pour le Bicubic qui était jusqu'alors compris dans celui du CO.

M. Gremaud demande quel est le nouveau poste : *accueil extrascolaire*

Mme Cudré-Mauroux dit qu'il s'agit de la nouvelle loi sur les structures d'accueil extrascolaire : suite à une étude des besoins, un groupe de travail a été mis en place. Les enfants de 6 à 12 ans bénéficieront de subventions pour ce service.

M. Gremaud souhaite comprendre le calcul des intérêts et amortissement pour la déchetterie.

Mme Grandgirard dit qu'il s'agit de l'investissement de fr. 150'000.- pour son agrandissement. Châtonnaye a avancé l'argent en 2011. Dès 2012, l'amortissement sera facturé aux communes membres et 1 % d'intérêt vu que la commune a fait la banque. Châtonnaye paie aussi sa part. Amortissement sur 10 ans et 1% d'intérêts.

M. Gremaud frais de ramassage des déchets : ristourne de fr. 18'000.- la taxe paie plus que les frais de ramassage.

Mme Grandgirard explique que ces comptes s'équilibrent plus ou moins. La ristourne est plus importante car le prix du sac a été augmenté en 2011.

Il n'y a plus de question. Mme Page procède au vote : le budget de fonctionnement 2012 est approuvé à l'unanimité.

	Charges	Revenus
0. Administration	0.00	
1. Ordre public	20'826.20	0.00
2. Enseignement et formation	12'946.00	0.00
3. Culte, culture et loisirs	0.00	
4. Santé	0.00	
5. Affaires sociales	0.00	
6. Transports et communications	191'866.80	0.00
7. Protection et aménagement du territoire	0.00	17'000.00
8. Economie	0.00	
9. Finances et impôts	4'898'715.60	500'262.00
Total	5'124'354.60	517'262.00
Excédent	4'607'092.60	

## 2.2 budget des investissements, préavis de la commission financière et approbation pour chaque objet

### a) crédit de construction pour l'agrandissement de l'école primaire

Le Conseil communal propose un investissement pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire afin de répondre aux exigences liées à l'évolution démographique de nos villages. Une séance publique de présentation du projet a eu lieu le 15 décembre dernier.

Crédit d'investissement : fr. 4'600'000.-  
 Subventions - fr. 235'000.- (abris PC, salles de classe)  
 Réserve pour les écoles - fr. 115'262.-  
 Crédit demandé fr. 4'249'738.-

Frais financier dès 2014 intérêts bancaires calculés à 2% soit fr. 84'994.76  
 amortissement à 3% fr. 127'492.14

En 2012-13 les intérêts seront comptabilisés dans le crédit d'investissement

### Rapport de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que la construction d'un bâtiment scolaire est nécessaire. Cependant, la commission se prononce uniquement sur l'aspect

financier.

Déductions faites des subventions et prélèvement dans les réserves, les charges financières dès 2014 se monteront à un total de fr. 212'486.90.

La capacité d'investissement de notre commune est de 5,5 moi ; cet investissement semble donc supportable. Cependant, la commission aurait souhaité que la planification financière soit présentée avant la présentation des investissements. En considérant l'augmentation régulière des dépenses liées de 5-6% ainsi que les importants investissements prévus pour la rénovation du CO et la transformation des homes du district une augmentation des impôts sera inévitable dès 2014. Le préavis de la commission financière est favorable.

### Questions

M. Ernest Leutwiler demande de combien sera l'augmentation d'impôts ?

Mme Page pense de 5 à 10 ct.

M. Gremaud pense que tout n'a pas été calculé pour les frais financier dès 2014. Les frais d'exploitation n'ont pas été calculés. Il estime à env. fr. 20'000.- de charges.

Mme Page explique qu'il s'agit là d'investissements. L'ouverture de l'école est prévue à fin 2013. Ces frais seront donc calculés pour les budgets de fonctionnement 2013 et suivants.

Mme Grandgirard énonce les frais des deux écoles : combustible fr. 12'000.-, sinon ce sont de petits montants.

M. Roland Rey constate que les subsides de l'Etat sont un peu maigres.

Mme Page explique qu'ils sont calculés par rapport aux m2 des classes. La commune ne peut rien faire.

M. Page estime le surcoût dus aux abris PC élevé. Sont-ils indispensables ? Par qui sont versées les subventions ? A-t-on utilisé les réserves communales ?

Mme Page répond que le montant des subventions est calculé par le service cantonal de Protection civile.

M. Lardi précise que la nouvelle loi entrée en vigueur le 01.01.2012, il y a obligation de construire des abris selon la grandeur du bâtiment. En outre, la commune a un déficit de 40 places.

M. Page demande ce qu'il en est de la réserve PC communale de fr. 114'000.-.

Mme Page dit que la nouvelle formule de calcul nous est parvenue cette semaine. Le Conseil se renseignera et répondra à la prochaine assemblée.

M. Claude-Alain Pittet s'interroge sur l'attribution des locaux. La Fanfare doit déménager ? Est-ce que le conseil a demandé l'avis de la fanfare ou a fait un local au pifomètre ?

Mme Page explique que la commune a proposé la même surface que le local actuel, qu'un membre de la fanfare est membre de la commission de construction, qu'un endroit séparé avec une porte coulissante sera aménagé pour ranger les instruments. Il n'y a pas eu de réclamation de la fanfare.

Ensuite c'est une question de pratique.

M. Pittet demande s'il y a possibilité de changer quelque chose maintenant car c'est aberrant. Il faut l'expertise d'un acousticien.

Mme Page lui annonce que tout est prévu pour une bonne sonorisation. Un montant est d'ailleurs prévu pour l'analyse acoustique de tout le bâtiment. Elle confirme que cette salle pourra aussi être utilisée par le Chœur-mixte et les cours de chants des écoles. La salle actuelle sera probablement aménagée pour la rythmique.

M. Pittet demande si salle des maîtres pourrait être utilisée pour les sociétés pour des assemblées.

Mme Page dit que la salle des maitres leur sera exclusivement réservée car ils y ont des documents confidentiels. Il y aura des locaux libérés dans l'ancienne école.

M. Joël Python rappelle qu'il y a eu une séance de présentation du projet.

Mme Page dit que la fanfare sera à nouveau contactée mais on en n'est pas encore là.

M le Syndic dit que l'on ne peut pas se payer de luxe. La commune ne peut pas faire une salle pour chaque société. Ce sera de toute façon mieux qu'actuellement. Il faudra discuter avec les sociétés.

M. Gremaud demande à quoi serviront les locaux actuels.

Mme Page parle de vision future et de phase intermédiaire. Pour l'école des garçons ; sous-sol - travaux manuels, rez - bibliothèque, salle du 1<sup>er</sup> - ACT, combles - salle de réserve cours.

Pour l'école des filles : rez – Cococinel, étage - en discussion, probablement accueil extrascolaire transitoire en attendant le bâtiment de Torny qui veut recevoir l'accueil extrascolaire dans ses murs.

M. Gremaud constate que chaque commune investit dans ses propres bâtiments. Est-ce que les frais d'exploitation sont partagés.

Mme Page explique que, selon la convention du cercle scolaire, l'immobilier est à la charge de la commune siège et tout ce qui est mobile est financé par le cercle scolaire.

Il n'y a plus de question. Mme Page procède aux votes :

- le crédit de construction de fr. 4'600'000.- pour l'agrandissement de l'école primaire et approuvé par 48 oui et 8 abstentions
- l'autorisation de financement pour un montant de fr. 4'600'000.- est approuvé par 48 oui et 8 abstentions

#### b) crédit d'étude pour la transformation partielle de la salle polyvalente

Afin de répondre à la demande des utilisateurs de la salle de gymnastique, le conseil communal propose un crédit pour l'étude de travaux dans la halle de gymnastique afin de réorganiser la cuisine, le local des engins (création d'un bar) et celui de rangement pour les tables et les chaises. Porte accès direct à l'édilité. Le crédit

Crédit demandé fr. 7'500.- financés par les fonds communaux

#### Rapport de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que, du point de vue financier, cette étude est préavisée favorablement.

#### Questions

M. Jean-Claude Wobmann demande si le conseil a prévu une nouvelle sonorisation et un nouveau sol ?

Mme Page rappelle que le changement de la sonorisation a déjà fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée communale. Une partie des travaux est déjà exécutée. Selon l'avis d'un expert, le sol a encore une souplesse suffisante selon les normes sportives. Le montant de fr. 7'500.- comprend l'étude avec un relevé complet du bâtiment.

M. Emmenegger s'inquiète pour le matériel de l'édilité ? Il y a peu d'utilisation des tables et chaises.

Mme Page dit que l'étude répondra à cette question.

M. Jacques Pittet pense que cet argent est jeté par les fenêtres. Les besoins risquent de changer dans les prochaines années. Il n'y a pas de besoin dans l'immédiat. Sachant qu'il y aura encore le CO et les homes à financer.

Mme Page explique que le montant est surévalué et que cette étude coutera certainement moins cher.

M. Jacques Maradan dit que ce montant n'est pas excessif selon les demandes et les besoins des sociétés. Le Conseil doit prendre la peine de faire une réflexion sur l'état du bâtiment. Et l'avis d'un professionnel est nécessaire pour mener cette réflexion.

M Roland Rey pense que cette étude est justifiée pour savoir où l'on va et si l'on doit procéder à une rénovation.

Il n'y a plus de question. Mme Page procède au vote : le crédit d'étude pour la transformation partielle de la salle polyvalente est approuvé par 54 oui contre 2 non

#### c) achat d'équipements et de mobilier pour la salle polyvalente

L'équipement servant aux sociétés sportives doit être renouvelé. Pour ce faire, le conseil communal propose de répartir ces travaux sur plusieurs années selon les priorités. Les supports du filet de volleyball et les cordes sont des investissements urgents car leurs fonctionnements actuels posent

quelques manques aux normes de sécurité. Un effort financier régulier devra être fait de manière à garder notre matériel aux normes en vigueur.

Crédit demandé fr. 15'000.- financés par les fonds communaux

#### Rapport de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que, au vu de l'état et de l'ancienneté des installations, leur renouvellement est nécessaire. Le préavis est favorable.

Il n'y a pas de question. Mme Page procède au vote : l'achat d'équipements et de mobilier pour la salle polyvalente pour un montant de fr. 15'000.- est accepté à l'unanimité.

#### d) achat de matériel informatique pour les écoles

Le cercle scolaire de Châtonnaye-Torny sollicite un crédit d'investissement de fr. 6'000.- pour le renouvellement partiel du parc informatique de nos écoles. A noter que le responsable d'établissement a opté pour une politique de renouvellement régulier de ce matériel afin d'éviter de gros investissements ponctuels. Ce montant est à répartir entre les deux communes du cercle scolaire, au prorata du nombre d'élèves, soit pour 2012, 50% à la charge de Châtonnaye.

Crédit demandé fr. 3'000.- financés par les fonds communaux

#### Rapport de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, préavise cette dépense favorablement.

#### Questions

M. Page ne comprend pas pourquoi ce montant figure aux investissements et non dans le fonctionnement.

M. Maradan explique que l'achat ne se fera pas forcément dans l'année car la volonté du responsable d'établissement est de renouveler régulièrement les ordinateurs afin d'être toujours à jour.

M. Olivier Conus rappelle l'investissement important pour l'achat d'un parc informatique. Maintenant, il est nécessaire de le renouveler chaque année par l'achat de 2 ou 3 machines afin de rester dans le coup.

Il n'y a pas de question. Mme Page procède au vote : l'achat de matériel informatique pour les écoles, pour un montant de fr. 3'000.- est accepté par 55 oui contre 1 abstention

### 2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Mme Page procède au vote final des budgets 2012 : résultats : 51 oui et 5 abstentions

### 3. Règlement organique communal du service de défense contre l'incendie et la protection des éléments naturels ; approbation

M. Jean-Paul Rey, conseiller communal, présente l'historique de FriFire. Les exigences établies par l'Etat de Fribourg et l'ECAB ont pour but d'harmoniser et de fusionner les corps de sapeurs pompiers du canton de Fribourg.

Les corps SP locaux seront ainsi organisés en 4 chapitres qui sont la disponibilité, la mobilité, la protection respiratoire et le regroupement des corps de sapeurs.

Conséquences pour nos corps communaux : nous passerons de 110 à 80 sapeurs, adaptation des moyens et 2 secteurs ont été définis. Il y aura 1 véhicule d'intervention à Torny et un véhicule de transport à Villaz-st-Pierre.

Actuellement notre corps compte 55 sapeurs. En 2010, les syndicats ont mis en place un groupe de

travail FriFire. MM Lardi et Rey ont participé à tout le processus, depuis le début.

Après plus de 2 ans de travail commun et de négociations, les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Torny et Villaz-st-Pierre, sont satisfaites de présenter le projet final du règlement organique communal du service de défense contre l'incendie. Ce règlement est soumis à l'approbation de l'Assemblée communale des communes membres. Les assemblées de ces dernières ont déjà toutes approuvé ce règlement.

La convention intercommunale a été insérée dans le bulletin communal pour information. Son approbation est de la compétence du Conseil communal qui l'a approuvée le 31.10.2011.

Organigramme du CSPI Glâne-Nord : assemblée des délégués, comité stratégique, un état-major, un commandant, un commandant-remplaçant, etc...

Le règlement proposé a été approuvé par l'ECAB, par M le Préfet et par le Service des communes. Il n'a pas été aisé de le composer car il a fallu prendre 7 règlements pour n'en faire plus qu'un. Le texte final a pu être lu sur le site Internet et dans le bulletin communal.

#### Changements principaux :

Obligation de servir et âge : ancien 18 à 45 ans  
nouveau 20 à 50 ans choix de prolonger l'âge car la formation est longue et coûteuse.

Taxe d'exemption : ancien selon revenu (n'est plus adapté suite à une jurisprudence sur l'égalité de traitement.  
nouveau taxe unique de fr. 120.-/annuelle

Exemptions : selon modèle ECAB

#### Questions

M. Jean-Claude Wobmann : que se passe-t-il pour les personnes qui se trouvent dans la tranche d'âge entre l'ancien et le nouveau règlement ?

M. Rey confirme qu'en principe ils devront repayer. Mais il faut encore voir ce que feront les autres communes.

M. Dominique Gillon se dit surpris que, dans un sens on veut diminuer le nombre de sapeurs et dans l'autre sens, on augmente l'âge de servir.

M. Rey rappelle qu'avec les réductions d'effectif, dans la région, on va passer de 200 à env. 80 sapeurs. Le niveau de formation est le principal argument pour augmenter l'âge. Une « maison du feu » est en projet à Châtillon et sera fonctionnelle en 2013, les sapeurs pourront s'y entraîner.

M. Pierre-André Page demande pourquoi la taxe est due dès 20 ans mais l'incorporation dès 18 ans ?

M. Rey dit qu'une porte a été laissée ouverte pour des jeunes motivés, ils auront la possibilité d'incorporer le corps. Tandis que les autres ne seront pas soumis à la taxe jusqu'à 20 ans.

M. Jacques Pittet s'inquiète des investissements à faire pour cette fusion.

M. Rey explique que ce sera l'Etat-major qui préparera les investissements puis l'assemblée des délégués acceptera ou non les budgets et les comptes. En dernier recours, l'Assemblée communale votera les budgets communaux comprenant le service du feu. Le budget doit être prêt en septembre et proposé au vote en octobre. Ces délais n'ont pas pu être respectés suite au retard pris à cause du changement de législature, nouveaux élus.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote :

Règlement organique communal du service de défense contre l'incendie et la protection des éléments naturels est accepté à la majorité par 52 oui 3 non 1 abstention

M. Rey tient à préciser que l'augmentation de la taxe permettra de couvrir les 70% des frais de ce

service. La taxe actuelle couvre les 40%. Les taxes encaissées sont attribuées uniquement aux corps des sapeurs pompiers.

#### 4. Divers

M. Michel Emmenegger se dit surpris de ne pas voir de montant aux investissements pour columbarium.

Mme Page confirme que l'installation de 2 cubes supplémentaires a été commandée en 2011 mais l'entreprise a du retard. Les frais figureront en mesure extraordinaire dans le fonctionnement 2011.

M. Wobmann réitère sa demande de mettre quelques poubelles le long du chemin des écoliers.

M le Syndic explique que le Conseil réfléchit à l'installation de poubelles, éventuellement de systèmes Molok pour l'ensemble du village.

Mme Joëlle Plancherel dit que c'est l'éducation des enfants qui fait défaut et que si l'on met des poubelles les gens y jettent leurs sacs pour éviter de payer la taxe.

M. Emmenegger a lu dans le bulletin communal qu'il est prévu d'enlever les tombes de plus de 20 ans. Comment se fait la sélection ?

Mme Page explique qu'un plan du cimetière a été dessiné avec différents secteurs. Un parvis et une place herborisée seront aménagés. Le message avait pour but d'avertir les familles et pour faire un répertoire des adresses pour faciliter le contact avec les familles concernées par la désaffectation d'une tombe.

M. Marcel Gremaud demande pourquoi le Conseil a fixé une nouvelle taxe de fr. 15.- sur les déchets verts et inertes. C'est le règlement qui fixe les taxes et le Conseil ne peut pas en fixer de nouvelles sans en référer à l'Assemblée communale.

M le Syndic dit que cette taxe est déjà prévue dans le règlement mais pas appliquée. Toute quantité dépassant 15m<sup>3</sup> est taxé à fr. 15.-. La commune paie 48.- le m<sup>3</sup>. L'équité du pollueur-payeur n'est pas atteinte.

M. Gremaud pense que le règlement des déchets devrait être adapté.

Mme Cudré-Mauroux dit que le Conseil communal a prévu de revoir les règlements qui concernent l'environnement dans le courant du printemps.

M. Emmenegger pense qu'il faut prévoir dans le règlement d'exécution des pompiers le nombre de personnes à envoyer sur un sinistre afin d'éviter que trop de sapeurs ne soient déplacés pour rien. Il cite un exemple.

M. Rey dit qu'à la réception du téléphone, les gens ne sont des fois pas très clairs et qu'il est ainsi difficile d'évaluer le besoin. Il vaut mieux trop que pas assez de monde sur un sinistre.

M. Sébastien Conus dit qu'il est dommage que les enfants n'aient pas pu avoir la possibilité de faire la piscine.

M. Jacques Maradan explique que les cours de piscine, dans les conditions proposées par le responsable, ne pouvaient pas être avalisés par le Conseil communal. L'écart important entre les bénéfices et les risques encourus par les enfants, le contingent et les dépenses, le trajet jusqu'à Estavayer qui fait qu'à chaque déplacement le temps passé sur la route est plus élevé que le temps passé dans l'eau. Ainsi, le refus du Conseil n'a pas été dicté par des questions financières mais bien par un souci de bien-être et de sécurité pour les enfants. Toutefois il reste ouvert sur le principe de la piscine pour les enfants. Il faudra trouver une solution plus proche et mieux réalisable. Le Conseil attend une nouvelle proposition de la Commission scolaire.

Mme Joëlle Plancherel explique que la Société de tir doit organiser l'Assemblée cantonale du tir. La salle de répétition lui a été refusée.

Mme Page explique que, cette année, cette salle est très utilisée car les ACT y sont installées. Il y a eu

des plaintes de la fanfare suite à des dégâts sur les instruments. Ainsi, le Conseil a décidé de réduire les manifestations avec nourriture et boissons jusqu'à nouvel ordre.

Mme Plancherel, Présidente de la Société de tir, remercie la population pour le tir en campagne. Elle rappelle aux intéressés que le stand est ouvert le mercredi et le vendredi.

Il n'y a plus de question. M le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur confiance et les remercie de leur présence. Il invite chacun à se rendre à l'Auberge communal où sera servi le verre de l'amitié.

Fin de l'assemblée à 21h50

La secrétaire communale :

Le Syndic :